

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 11 Juillet 2011 à 20 h 30

Convocation : 04/07/2011

Affichage : 18/07/2011

Présents : Mesdames, Coulon Rosaline, Oudet Samira, Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et Messieurs, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen, Darcq Florian, Gounand Alain

Secrétaire de séance : Mme Oudet Samira

Après lecture du compte rendu de la dernière séance et approbation de celui-ci, l'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES :

- Participation financière de la commune au SIVU de Dampierre
- Avis sur proposition du Préfet pour le schéma intercommunal :
 - Intégration de Plumont dans la CCJN
 - Regroupement du SIED et du SIAR avec d'autres syndicats
 - Rachat parcelle ZI Baladda
- Achat d'une partie de la parcelle M. Florin ZD n°148 au lieu dit la Source
 - Contrat saisonnier
- Lancement des recrutements en remplacement de deux agents partant en retraite

AFFAIRES SCOLAIRES

- Participation de la commune au projet Aide aux devoirs
- Subventions voyages scolaires (Lamoura et Quiberon)
- Travaux entretien estival de l'école (fenêtres, sol, ...)

ENVIRONNEMENT

- Destination des coupes de bois 2012

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Participation financière de la commune au SIVU de Dampierre

Le Maire informe le Conseil municipal des courriers reçus de la part de la Présidente du SIVU visant à regrouper les informations sollicitées par la commune (statuts, perspectives, etc...).

La Présidente et la Vice-Présidente du SIVU n'étant pas disponibles, s'étant excusées pour ce conseil et ne disposant pas de l'ensemble des informations sollicitées par le Conseil municipal, le maire propose de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Il informe également le Conseil municipal que Monsieur MOUREY Damien, le Directeur du Foyer Logement, démissionne de son poste.

Avis sur proposition du Préfet pour le schéma intercommunal

- **Intégration de PLUMONT dans la CCJN**

Après avoir pris connaissance du projet de SDCI et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **émet un avis favorable**, à l'unanimité, quant à l'intégration de la commune de PLUMONT au sein de la CC Jura Nord, dans le cadre de l'achèvement de la carte intercommunale.

- **émet un avis défavorable**, à l'unanimité, quant au projet de regroupement des SIVOS du territoire intercommunal en un seul SIVOS.

- **accepte**, à l'unanimité, d'engager la réflexion sur la faisabilité d'un transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes.

- **émet un avis défavorable**, à l'unanimité, quant au transfert de la compétence de l'ANC du SIE de Montmirey le Château à une communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération, au motif que la CCJN assure déjà par convention quinquennale cette mission de service public auprès dudit syndicat.

- **Transfert du pouvoir de police au Président de la CCJN**

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, à l'unanimité, **refusent** tout transfert de pouvoir de police du maire au Président de la Communauté de communes

- **Regroupement du SIED et du SIAR avec d'autres syndicats**

Après exposé des délibérations prises par le SIED et le SIAR et débat, le Conseil municipal prend acte des refus du SIED et du SIAR de la proposition du Préfet visant au regroupement avec d'autres syndicats et laisse les syndicats prendre les initiatives et les décisions nécessaires pour leur bon fonctionnement respectif.

Rachat parcelle ZI Baladda

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de racheter les parcelles cadastrées section ZI n° 332 de 14 ares 37 ca et la parcelle ZI n° 33 de 9 ares 52 ca.

Il précise que le montant de rétrocession sera de 1.53 €/m², et que les frais de notaire seront à la charge de la SCI BNC, Monsieur BALADDA conformément aux clauses de la délibération initiale lors de la vente de cette parcelle.

Achat d'une partie de la parcelle M. Florin ZD n°148 au lieu dit la Source

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur FLORIN vend la parcelle cadastrée ZD 148 au lieu dit « La Source » pour une contenance de 31 ares 49 ca. Il indique que plusieurs solutions sont envisageables soit :

- De faire valoir le droit de préemption urbain,
- D'acquérir seulement une partie de la parcelle, environ 10 ares,
- La totalité.

Après débat, le Conseil municipal souhaite acquérir à minima une partie de cette parcelle dont la surface reste à déterminer. Il demande au Maire de prendre contact avec Monsieur FLORIN afin de continuer les négociations et souhaite au préalable une visite sur le terrain pour définir les besoins exacts à venir (création de parking,...).

Contrat saisonnier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'établir un contrat saisonnier pour Monsieur LELU Jérémy à compter du 11 juillet 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 avec possibilité de reconduction pour le mois d'août.

Il sera rémunéré au grade d'adjoint technique 2° classe, contractuel, Indice Brut 297, majoré 292.

Lancement des recrutements en remplacement de deux agents partant en retraite

Après débat, le Conseil municipal décide de lancer un appel à candidature jusqu'au 30 septembre 2011 pour le remplacement d'un agent au service technique au grade d'agent de maîtrise.

En ce qui concerne le remplacement de l'agent d'entretien, le Maire souhaite rencontrer les autres agents de l'école afin d'étudier les possibilités de réorganiser leur planning avant de lancer un nouveau recrutement.

Participation de la commune au projet Aide aux devoirs

Madame BARBE Emmanuelle souhaite mettre en place l'aide aux devoirs à partir du mois de septembre 2011.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de mettre à disposition de Madame BARBE Emmanuelle, une salle pour l'aide aux devoirs ainsi que le petit matériel et fournitures nécessaires.

Le Conseil municipal à l'unanimité refuse d'apporter une aide financière pour participer aux frais qui resteront à la charge des familles.

Subventions voyages scolaires (Lamoura et Quiberon)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire pour les voyages scolaires suivants :

- LAMOURA

20 élèves pendant 5 jours à 4 €/ jour / élèves soit **400 €**

- QUIBERON

59 élèves pendant 8 jours à 4 €/ jour / élèves soit **1888 €**

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de 4 €/ jour et par élèves pour chaque voyage scolaire.

Travaux entretien estival de l'école (fenêtres, sol, ...)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pendant la période estival, les agents techniques nettoieront les fenêtres et les vitres de l'école.

Une nettoyeuse mono-brosse sera louée pour que les agents communaux puissent lessiver les sols en profondeur comme l'an dernier.

Monsieur LIARD précise que pendant la période de vacance scolaire, le plateau sportif sera fermé.

ENVIRONNEMENT

Destination des coupes de bois 2012

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2012 les destinations suivantes :

1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après **parcelles 13 15af 8r houppiers et petites futaies**

Mode d'exploitation	Sur pied		
Parcelles	15af		

Délai d'exploitation de l'affouage : 15 octobre 2012.....

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. DARcq Florian
M. GOUNAND Alain
M. LONGIN Olivier

2 - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

2.1.2. Vente de futaies affouagères

Parcelles :15af.....Essences :feuillues.....

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 35 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 30 cm pour les chênes et hêtres, découpe 25 cm pour les autres feuillus)

Délais d'abattage conforme au cahier des clauses communes de Franche-Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1)

3 - AJOURNEMENT

des parcelles (1) : **8r 13**

pour le motif suivant : **p 8 Prématuré, le relevé de couvert est en cours p13**

QUESTIONS DIVERSES

1. Le foyer rural de Dampierre demande une salle pour la mise en place de cours de gymnastique d'entretien ainsi que pour un atelier théâtre. Le conseil municipal lui propose la salle de judo pour les cours de gymnastique et théâtre soit la salle des associations pour les cours de théâtre mais refuse la mise à disposition de la salle de l'école.
2. Monsieur Nicolas IUND, Président d'une association souhaite une salle pour son activité sportive qu'il souhaite développer sur ma commune. Le Conseil municipal décide de le mettre en relation avec le Foyer Rural de Dampierre.
3. Monsieur MARTIN Eric, recteur d'académie de Besançon, remercie le Maire pour sa présence lors de l'opération « un livre pour l'été » qui s'est déroulé le 27 juin dernier avec les élèves de la classe de CM1.
4. Madame BARBE Emmanuelle remercie le Conseil municipal pour sa présence et son cadeau à l'occasion de son départ en retraite.
5. Monsieur DUBEL Christophe demande au Maire une autorisation pour s'entraîner avec ses chiens sur le stade en herbe (route de Fraisans) le lundi et jeudi afin de préparer le championnat de France en Mondioring. Le Conseil municipal accepte cette demande et précise que cette activité restera sous l'entière responsabilité de M. Dubel (déclaration à faire en Préfecture).
6. Le Maire informe le Conseil municipal que l'opération brioches au profil de l'ADAPEI a eu une recette totale de 69 704.05 €
7. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'adhérer au programme des communes 100 % compostage auprès du SYDOM du Jura (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères).
8. Le Maire informe le Conseil municipal d'une circulaire de la Préfecture concernant la création d'un conseil pour les droits et devoirs des familles. Ce conseil vise à traiter et résoudre le problème de la délinquance des jeunes, l'aide à la parentalité. Le maire adressera aux membres du conseil les informations reçues de l'état sur la mise en place d'un tel conseil et propose d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion.
9. Le Maire informe le Conseil municipal d'une invitation les 5 et 6 août au Mojo pour une exposition « Du verre dans la grume » par l'association de Monsieur Angelo De Grandis.
10. Suite à la demande de l'association « Les arts à l'ombre » concernant la location de la salle polyvalente à plusieurs dates pour l'organisation de différentes expositions sur la commune, le conseil municipal donne un avis favorable.
11. Le Maire informe le Conseil municipal qu'une habitante de la commune s'est plainte des nuisances provoquées par les jeunes, le soir au city stade. Certains adjoints indiquent s'être rendus sur place certains soirs et n'avoir pas constaté de nuisances

particulières. Néanmoins M. le maire propose d'être attentif aux nuisances nouvelles que pourrait apporter cet équipement. Le cas échéant des mesures particulières de police pourraient être prises.

12. Monsieur FERRAND, informe le Conseil municipal qu'un sondage est en ligne sur le site de la commune concernant l'emplacement de la fête du village qui a eu lieu le 25 juin dernier vers le boulodrome.
13. Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que suite à la consultation de plusieurs entreprises c'est le devis de l'entreprise GOUNAND pour un montant de 9 035.50 € TTC concernant les travaux des ateliers municipaux qui est le plus avantageux économiquement. Les travaux ayant été budgétisés, le conseil municipal valide donc ce devis.
14. Madame PAILLARD informe le Conseil municipal qu'un carreau à la salle polyvalente est cassé. Elle est en attente du devis de l'entreprise pour réparation.
15. Monsieur LONGIN informe le Conseil municipal que la station de traitement des eaux fonctionne depuis une quinzaine de jours. Une inauguration aura lieu à la rentrée.
16. Monsieur FERRAND informe le conseil municipal que l'entreprise SEPAC souhaite présenter son projet pour une éventuelle installation sur la commune. Le Conseil municipal est d'accord pour une réunion avec cette entreprise afin de cerner tous les enjeux d'une telle installation.
17. Monsieur LIARD informe le Conseil municipal qu'il a reçu plusieurs devis pour la reprise du marquage horizontal dans la commune. Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise T1 pour un montant de 2 200 €TTC.
18. Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que mercredi 13 juillet à 10 h il a rendez-vous avec des représentants du magasin ATAC afin d'examiner le potentiel d'une éventuelle installation sur la commune dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

La séance est levée à 23h50

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	

Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
SDCI	2011/038
Transfert du pouvoir de police	2011/039
Rachat parcelle BALADDA	2011/040
Contrat saisonnier	2011/041
Aide aux devoirs	2011/042
Subvention voyages scolaires	2011/043
Destination des coupes 2012	2011/044
100 % compostage	2011/045
Devis ateliers municipaux	2011/046
Marquage au sol	2011/047